



Présidence de la Polynésie française
Service de la communication et de la documentation

Mercredi 17 septembre 2008

CONSEIL DES MINISTRES

Communiqué de presse

➤ **A l'attention des rédactions**

Le conseil des ministres s'est tenu en ses locaux à Papeete le mercredi 17 septembre 2008, sous la présidence de M. Gaston Tong Sang.

Economie

Baisse de l'indice des prix du mois d'août 2008

Le ministre de l'économie et du pacte social a présenté en conseil des ministres l'arrêté constatant une baisse de 0.7% de l'indice des prix de détail à la consommation familiale le ramenant ainsi à 103,07 pour le mois d'août 2008. La baisse saisonnière des tarifs des transports aériens explique en grande partie cette évolution mensuelle.

La rentrée scolaire marque la fin de la haute saison touristique. Cela se traduit par une baisse de 20,1 % des tarifs de "transport de voyageurs par air". Ce phénomène est suffisamment ample pour gommer l'impact des augmentations de 1,1 % des "produits alimentaires et boissons non alcoolisées" et de 0,9 % des tarifs de "l'hôtellerie, cafés, restauration".

L'indice "hors transport aérien international" est en progression de 0,4 %.

La rentrée est aussi synonyme de nouvelles grilles tarifaires. Ainsi, dans la même division, les tarifs des "transports de voyageurs par mer" ont progressé de 14,6 % poussés par l'augmentation des prix des carburants.

La hausse des prix des "produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est étroitement liée aux augmentations des prix du "poisson" (+10,9 %), des "pains et céréales" (+0,5 %), des "laits fromages et œufs" (+0,5 %). Les baisses des prix de la "viande" (-0,4 %) et des légumes (-2,0 %) atténuent légèrement l'évolution de la division.

La hausse des tarifs de "l'hôtellerie, cafés, restauration" est exclusivement liée à la restauration dont les tarifs s'accroissent de 1,0 %. Ce secteur subit les fluctuations des prix des produits alimentaires et les répercute de manière régulière. En revanche, les tarifs des "services d'hébergement" restent stables ce mois-ci et présentent une baisse de 1,4 % sur les douze derniers mois.

Les prix des produits à forte technologie continuent de baisser. C'est le cas par exemple des "équipements de téléphone et de télécopie" dont les prix sont en recul de 2,2 % (-19,3 % sur les douze derniers mois). Même constat sur les "équipements informatiques" pour lesquels les prix baissent de 1,3 % en ce mois d'août (-26,6 % sur les douze derniers mois).

Malgré l'aspect captif de la rentrée, les prix des "articles de papeterie et de dessin" sont en diminution (-0,7 %), tout comme ceux des "vêtements" (-0,9 %). La concurrence qui existe dans ces deux secteurs favorise cette évolution.

Stabilisation du prix des hydrocarbures

Durant les deux dernières décades du mois de juillet 2008, les cours des produits pétroliers liquides à Singapour ont fortement baissé pour atteindre un pallier pendant la période courant du début à la mi août 2008, période de chargement d'hydrocarbures pour le calcul mensuel des valeurs CAF barème au 1^{er} octobre 2008.

Les valeurs CAF barème en dollar US ont ainsi évolué de la manière suivante depuis le mois précédent :

- -17% pour l'essence sans plomb
- -22% pour le pétrole lampant
- -24% pour le gazole à basse teneur en soufre

Le fioul EDT, qui n'avait pas fait l'objet de chargement le mois précédent, présente une valeur CAF barème en US dollar quasiment au même niveau que lors du chargement de juin 2008 (variation = +0.4%).

La valeur CAF barème en dollar US du gaz butane baisse de 3% par simple variation du coût du fret du produit, le prix d'achat FOB étant le même que lors du précédent chargement.

En moyenne pondérée sur les différents arrivages, le cours moyen du dollar US a augmenté de 7.7% par rapport au mois précédent, pour s'établir à 81.1 F XPF/US \$ au lieu de 75.3 XPF/US \$ précédemment.

En raison de la hausse des cours du dollar depuis le mois précédent, la valeur CAF barème en F CFP du gaz butane augmente de 3% et celle du fioul destiné aux centrales thermiques de Tahiti de 6% par rapport au mois précédent.

Les valeurs CAF barème en FCFP des autres produits hydrocarbures présentent quant à elles les variations suivantes :

- -11% pour l'essence sans plomb
- -16% pour le pétrole lampant
- -18% pour le gazole à basse teneur en soufre

Au 30 septembre 2008, le solde du FRPH sera de – 1 606 millions de francs XPF, si la subvention votée au collectif budgétaire (1 850 millions) n'est pas versée au fonds.

Compte tenu des volumes habituellement consommés, le maintien des prix publics actuels (hormis baisse des gazoles destinés aux navires de plaisance et de recherche immatriculés hors de polynésie française pour lesquels le montant de stabilisation est traditionnellement compris entre –1 et +1F par litre) fera évoluer les montants de stabilisation et le solde du fonds.

Le solde théorique du fonds au 31 octobre 2008 sera alors de –1.719 milliards de francs XPF, soit un solde estimatif du fonds fin décembre 2008 de –95 millions de francs compte tenu de la subvention votée au dernier collectif (1 850 millions de francs) et en cas de maintien des cours à leur niveau actuel.

La baisse des cours à Singapour observée entre le 10 et le 31 juillet dernier s'est arrêtée au cours du mois d'août. Le cours du dollar, lui, est nettement remonté face à l'euro, pendant cette même période.

Les derniers chargements de produits pétroliers ont eu lieu entre le 1^{er} et le 4 septembre 2008 à Singapour. Ils entreront en compte pour la fixation des prix au 1^{er} novembre 2008

Le gouvernement a donc décidé de maintenir les prix actuels de vente des produits hydrocarbures dans l'attente de l'évolution des valeurs CAF des prochains achats à Singapour début octobre 2008.

Politique du logement

L'accompagnement social lié au logement :

l'association Te Niu Ora

Le ministre de la solidarité et du logement a présenté en conseil des ministres une communication relative à l'accompagnement social lié au logement.

Cette initiative vise à relancer l'activité de l'association Te Niu Ora, créée le 25 octobre 2007.

L'expérience démontre que l'installation de famille en situation précaires dans un logement social, au sein d'un habitat groupé ne garantit pas une insertion durable dans le logement, un épanouissement équilibré de la famille et le paiement de ses loyers.

Développer l'accompagnement social des familles

Ce constat est universel et, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre ailleurs, il a conduit l'OPH à développer l'accompagnement social des familles afin de repérer au plus tôt leurs difficultés et surtout de les prévenir.

Son activité consiste à mettre en réseau les différents partenaires (Direction des affaires sociales, Caisse de prévoyance sociale, les communes, les services publics, ...) afin de :

- faciliter la bonne intégration des familles logées ou devant être logées ;
 - o en participant à l'élaboration d'un projet de construction de lotissement social,

- en mobilisant les partenaires lors de la construction d'un lotissement,
 - en informant les futurs locataires, par des rencontres individuelles, et la tenue de rencontres collectives,
 - en aidant les futurs locataires dans leurs démarches liées au déménagement,
 - en aidant à la création d'associations de locataires,
 - ou en devenant un relais avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).
- maintenir les familles dans un logement décent, dans une perspective d'insertion durable.
 - dans l'évaluation des situations familiales sur signalement,
 - dans le suivi de la prise en charge des familles dans le cadre des impayés, des troubles de voisinage,
 - dans les différentes démarches administratives,
 - dans la mutation de contrats locatifs,
 - dans le soutien aux associations de locataires,
 - dans l'assistance aux bailleurs et aux communes,
 - dans le suivi social des familles en difficulté d'insertion,
 - mais aussi dans la formation des locataires

Les publics concernés par ce dispositif sont les familles logées :

- dans le parc de l'Office Polynésien de l'Habitat (O.P.H.),
- et dans le dispositif de l'Agence immobilière sociale (A.I.S.),
et signalées par les différents partenaires sociaux.

Les membres actuels du Bureau de l'association sont :

- le Président : Frédéric KWONG : représentant de l'association TE TOREA
- le Vice-président : Makalio FOLITUU : Président de l'association TE TIA ARA
- le Secrétaire : Alexandre LEONTIEFF : Directeur de la Caisse de Prévoyance Sociale
- le Secrétaire-adjoint : Georgette CHICOU : à titre individuel

- le Trésorier : Edouard MAIHI : à titre individuel
- le Trésorier-adjoint : Irmine TEHEI : à titre individuel

Le financement de l'association se compose comme suit :

- 1/3 par l'Office Polynésien de l'Habitat,
- 1/3 par le Pays,
- 1/3 par l'Etat.

Les locaux de l'association se situent dans la vallée de Hamuta, au niveau des bureaux administratifs de la résidence TAOE.

Recherche

Un congrès scientifique international en mars 2009, à Tahiti

Le conseil des ministres a pris connaissance de l'état d'avancement de l'organisation du 11^{ème} Inter-congrès des Sciences du Pacifique et 2^{nde} Assises de la Recherche française dans le Pacifique, un important congrès qui se déroulera à Tahiti, la 1^{ère} semaine de mars 2009 (site web : www.psi2009.pf).

Cet événement scientifique majeur est organisé conjointement par l'Etat et la Polynésie française en partenariat avec la « Pacific Science Association (PSA) », une association créée en 1920 et qui rassemble la communauté scientifique du grand Pacifique (www.pacificscience.org).

Le thème général du congrès « Les Pays du Pacifique et leur environnement océanique face aux changements locaux et globaux » revêt un caractère de première importance pour la Polynésie française, et au-delà pour tout système insulaire de la région, mais également pour les pays limitrophes de la zone qui auront à gérer les conséquences directes et indirectes de ces changements.

L'objectif de la manifestation est de faire le point des connaissances sur cette problématique des changements locaux et globaux sous ses aspects scientifiques, humains, socio-économiques et culturels. Le thème sera donc décliné en

fonction de 5 axes : (1) Ecosystèmes, biodiversité et développement durable ; (2) Changement climatique et acidification de l'océan ; (3) Les défis de santé dans le Pacifique : maladies infectieuses, maladies non transmissibles et santé des populations ; (4) Culture et politique : les enjeux de la modernité ; (5) Gouvernance et Economie : les défis futurs pour le Pacifique. Enfin, une session plénière sera consacrée aux collaborations régionales et interrégionales qui existent ou sont susceptibles d'être mises en place au niveau du Pacifique.

Ce n'est pas moins d'un demi millier de participants qui sont attendus à l'occasion de ce congrès, première manifestation du genre en Polynésie française et qui se tiendra à l'hôtel Sheraton. Elle se déroulera en anglais ou en français avec une traduction simultanée qui sera réalisée par l'équipe des interprètes du Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique (CPS).

Relations Polynésie-française Nouvelle-calédonie

Adoption d'un projet de protocole de coopération bilatérale

Sur proposition du ministre du budget, des finances, des pouvoirs publics en charge du développement de l'économie numérique, le conseil des ministres a validé le projet de protocole de coopération bilatérale entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Pour rappel, les ministres M. Georges Puchon et Mme Armelle Merceron avaient effectué une mission **en Nouvelle-Calédonie du 29 août au 4 septembre derniers** à l'occasion de laquelle ce sujet avait été évoqué.

Cet accord, profitable au développement respectif des deux territoires du Pacifique, permettra de mettre en œuvre, à chaque fois que cela sera possible, les dispositions, compétences ou moyens conduisant à un échange de savoir-faire, à la construction de synergies ou à l'amélioration du bien être de leurs populations respectives.

Sous réserve de l'accord de l'Assemblée qui est sollicité à l'issue de ce Conseil des Ministres, la signature de la convention pourrait intervenir lors de la visite officielle en Nouvelle Calédonie du Président du Pays en octobre prochain.

Seize domaines ont été pour l'instant identifiés pour construire cette coopération : Europe, relations intercommunales, échanges commerciaux, transports, promotion des investissements privés, coopération technique en matière douanière et fiscale, la mobilité des fonctionnaires, l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle, l'éducation, la recherche, l'environnement, la culture...

Les deux collectivités pourraient, par exemple, conjuguer leurs efforts et parler d'une même voix dans le cadre des discussions déjà engagées pour l'évolution des statuts des Pays et Territoires d'Outre Mer (PTOM) de l'Union Européenne.

Concernant l'économie numérique, ce partenariat conduira la Polynésie et la Calédonie vers des partenariats susceptibles de répondre aux besoins de développement économique des deux territoires fondés sur l'utilisation des nouvelles technologies.

Cela passera notamment par un projet de pose d'un câble sous-marin reliant la Polynésie française au Chili, concrétisant une stratégie commune de développement d'une autoroute économique permettant le raccordement de l'Australie à l'Amérique du Sud via Gondwana et SPIN.

Un comité de pilotage, composé de responsables politiques et de représentants du monde économique, permettra de définir les orientations prioritaires et de dresser chaque année le bilan des actions menées.

Les Polynésiens installés en Nouvelle-Calédonie ont exprimé leur vif soutien à ce projet avant d'adresser leurs plus amicales salutations à tous les connaissances, fetii restés en Polynésie.

EN BREF

**Reconnaissance d'intérêt général
à l'association « Te Mana O te Moana »**

Le conseil des ministres a adopté un arrêté présenté par le ministre en charge des pouvoirs publics, et accordant la reconnaissance d'intérêt général à l'association « Te Mana O te Moana ».

L'association « Te mana o te moana - L'esprit de l'océan - spirit of the ocean » a été fondée en 2004 et est présidée par le docteur Cécile Gaspar. A ce jour, elle compte 164 membres actifs.

Elle a pour objet la conservation, la recherche, la communication et la mise en place d'activités pédagogiques et de terrain relatives à l'environnement marin polynésien, sa faune et sa flore. Elle est également membre fondateur du Réseau Océan Mondial et diffuseur du passeport du citoyen de l'océan.

Très connue, dans le cadre de la défense des tortues notamment avec sa clinique de tortues marines, l'association propose gratuitement des visites et des programmes pédagogiques (Honu récré et Delphineau récré) aux écoles primaires, centres aérés, associations... Elle a également créé un sentier sous-marin « Reef Quest » avec tubas parlants, pour la découverte des richesses du lagon.

En partenariat avec le CRIOBE (Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement), elle a notamment mis en œuvre un projet scientifique de restauration corallienne avec la réalisation en 2006 d'une mallette pédagogique (« Récifs coralliens : un présent pour le futur »), suivi en 2007 d'une tournée de sensibilisation dans 80% des classes de CM2 dans 22 îles de la Polynésie française.

« Te mana o te moana » est présente et active dans toutes les manifestations locales relatives à l'environnement (fête de la science, Heipuni days, journée de l'océan, journée mondiale du nettoyage des plages et lagons) et participe, au niveau international, au réseau « Reef Check » (suivi scientifique, préservation de la santé des récifs coralliens).

Cette reconnaissance permettra à l'association de bénéficier de la mesure prévue au paragraphe 5 bis de l'article 113-4 du code des impôts de la Polynésie française qui prévoit que le redevable de l'impôt sur les sociétés qui fait des dons à des organismes ou associations reconnus d'intérêt général ou collectif, peut les déduire du bénéfice imposable dans la limite de 3 pour 1000 du chiffre d'affaires réalisé.

Finances publiques

Projet de loi du Pays instaurant un nouveau dispositif de défiscalisation locale

Le conseil des ministres a validé la proposition du Ministre en charge des finances de transmettre au Haut-Conseil, pour avis, un projet de loi du Pays instaurant un nouveau dispositif de défiscalisation locale.

Outre l'extension à de nouveaux secteurs tels que le secteur primaire ou encore l'ensemble de l'industrie, ce projet de texte propose des dispositions en faveur du développement des énergies renouvelables, apporte des simplifications substantielles par rapport à l'ancien dispositif et facilite le recours à la double défiscalisation.

Séminaire de l'énergie (27 au 29 août)

La Polynésie française est éloignée de toutes les raffineries et autres lieux de vente des produits pétroliers. L'étroitesse de son marché, ses exigences quant aux caractéristiques physico-chimiques des produits qu'elle importe augmentent les risques de pénuries de ces produits en Polynésie française.

Cette question de disponibilité des produits est corrélée à celle des prix des hydrocarbures. La flambée des cours de ces derniers mois, qui nous a contraints à augmenter les prix des carburants et de l'électricité en juillet dernier, a renforcé notre besoin d'une réflexion sur notre dépendance à l'égard des produits pétroliers et la nécessité de nous libérer de ce risque.

Le ministère de l'aménagement, des relations avec les communes, en charge de l'énergie et des mines a ainsi organisé un séminaire sur le thème de l'énergie du 27 au 29 août dans les locaux de la Présidence.

Ce séminaire a traité de l'ensemble de la question énergie et un postulat a été posé d'emblée, obtenir que l'origine de nos consommations d'énergie soit à 50 % renouvelable d'ici 2020.

La problématique de l'électricité a été longuement abordée, ainsi que celles des carburants. En effet, l'ensemble de nos consommations énergétiques (plus de 40 %) sont destinés aux transports et la même proportion à l'électricité.

Notre production électrique renouvelable (essentiellement l'hydroélectricité de Marama Nui) et la valorisation que l'on fait des chauffe-eau solaires et de la climatisation par l'eau froide des profondeurs font qu'en 2007 nous atteignons un taux de consommation énergétique d'origine renouvelable de l'ordre de 12 %, score tout à fait honorable que nous devons cependant améliorer.

Pour y parvenir, il semble toutefois nécessaire d'encourager la maîtrise des dépenses d'énergie.

Ce volet « maîtrise de nos dépenses d'énergie » est capital. Sa mise en œuvre se fera à travers des rencontres avec les populations, des mesures qui sont à prendre et par l'exemple que le gouvernement et l'administration ont à donner.

En effet la croissance de nos consommations d'énergie et notamment d'énergie électrique est telle que si nous ne parvenons pas à la freiner, l'objectif que nous nous sommes fixés, compte tenu des coûts d'investissement des énergies renouvelables et donc des prix de revient de ces KWH, ne serait pas atteint.

Ainsi la problématique posée par les schémas directeurs de Tahiti et des îles a fait ressortir que la croissance moyenne des consommations électriques sur les 7 dernières années a été de 4 % à Tahiti et 8 % dans les îles.

L'hypothèse retenue a été une croissance de 1,4% à Tahiti en moyenne annuelle, le double pour les îles. Avec ces données, compte tenu des coûts actuels, c'est 130 milliards d'investissements à réaliser à Tahiti et dans les îles pour obtenir les installations « énergies renouvelables » correspondants à l'objectif posé en postulat.

Il est donc capital de choisir pour chaque île, ou type d'îles, un panel d'énergies renouvelables permettant de diversifier les choix en tenant compte au mieux de l'intérêt général et du coût économique de ces diverses énergies.

Les prix de revient comparés des KWH en fonction de la source de production sont approximativement à Tahiti (compte tenu des avantages fiscaux et des dispositifs de soutien déjà existants) de :

- 12 à 14 F/KWH pour le traitement des déchets avec co-génération d'électricité,
- 14 à 16 F/KWH pour l'hydroélectricité,
- 25 F/KWH pour l'éolien,
- 36 F/KWH pour les panneaux solaires directement reliés au réseau.

Ces données sont à comparer au prix de revient du KWH thermique qui sans soutien du FRPH et selon les cours du mois de juillet 2008 est de l'ordre de 21 F du KWH.

Dans les îles les prix de revient du KWH thermique sont beaucoup plus élevés (en gros inversement proportionnel à la taille de l'île). Il est donc très important de consentir un effort particulier pour les îles.

Enfin il y a lieu de favoriser les énergies renouvelables qui garantissent la puissance, c'est à dire celles sur lesquelles on peut compter à tout moment, quelque soit les conditions climatiques.

Parmi ces énergies renouvelables figure l'énergie thermique des mers (ETM).

Deux entreprises se sont manifestées sur des projets et des techniques quelque peu différents. Une entreprise sino-tahitienne envisage une production offshore à partir d'une centrale de 5 MW, une entreprise américano-tahitienne a choisi une production à partir d'une centrale, à terre, de 20 MW.

Les deux projets seront soutenus. L'intérêt de l'ETM est que la différence de température constatée entre l'eau des profondeurs (900 mètres) et l'eau de surface de l'océan n'est pas remise en question pour les siècles à venir.

Un autre type d'énergie renouvelable est à prendre en compte : la géothermie, pour laquelle le financement d'études a été programmé.

Le séminaire a également consacré la réflexion aux carburants. Une première présentation a été faite sur les véhicules et de deux roues électriques ainsi qu'à un moment de rêve avec un projet de transport en commun lagonnaire entre Punaauia et Arue par navettes maritimes électriques.

La seconde présentation qui a suivi était relative à la nécessité de développer des stations itinérantes (ou mobiles) dans les îles qui sont dépourvues de stations services, de par le décalage avec ce qui venait d'être présenté en matière d'énergies renouvelables, n'a pas suscité les intérêts. Pourtant les conditions de stockages de ces fûts de matières inflammables, les fûts vides que l'on retrouve partout doivent nous inciter très rapidement à trouver des solutions pour la sécurité des populations et des transports inter insulaires, même s'il s'agit de solutions provisoires.

Développement du secteur primaire

Conférence sur les ressources génétiques végétales Polynésiennes pour l'Alimentation et l'Agriculture

Les 23 et 24 septembre 2008

Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts organise avec la participation de la Communauté du Pacifique, la première conférence sur le thème des « *Ressources Génétiques Végétales Polynésiennes pour l'Alimentation et l'Agriculture* », les 23 et 24 septembre 2008 à l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPP).

Ces deux journées permettront aux agriculteurs, agents des services techniques, membres d'association impliqués dans la sauvegarde des espèces végétales et décideurs, d'échanger sur l'importance de la sauvegarde et la valorisation économique des Ressources Génétiques Végétales Polynésiennes.

La première journée sera consacrée à des présentations thématiques relatives aux actions entreprises par la Communauté du Pacifique, à celle engagées localement par le SDR, à la perception des ressources génétiques végétales par les acteurs du monde agricole et à l'importance économique des produits vivriers dans le contexte de la crise alimentaire et la hausse des prix agricoles. Elle sera complétée par une visite de la station de recherche agronomique du SDR à Pajara.

Au cours de la seconde journée, les échanges autour d'ateliers thématiques devront permettre de dégager des recommandations que le ministère de

l'agriculture, de l'élevage et des forêts s'engage à traduire en programmes d'actions pour les années à venir dans le cadre de la sauvegarde des espèces végétales en Polynésie française.

Déplacement en Nouvelle-Calédonie du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des forêts

Du 03 au 10 octobre 2008

Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt envisage un déplacement en Nouvelle Calédonie du 03 au 10 octobre 2008.

Il s'agira notamment d'établir, avec le ministre de l'agriculture de la Nouvelle-Calédonie, **des synergies dans les domaines de la recherche et de la commercialisation** des produits issus de l'agriculture et l'élevage.

Déjà, plusieurs pistes de réflexion ont été abordées et certaines pourraient être mises en place dès 2009 à l'instar de la création d'un Office de Commercialisation des Produits Agricoles de la Polynésie française (OCPA), qui devrait à terme mutualiser la gestion des établissements liés à la commercialisation et à la transformation, la redéfinition des missions de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL), la mise en place d'un institut de recherche agricole et la modernisation des moyens de biosécurité.

Ce déplacement permettra ainsi de visiter les établissements et services rattachés au ministère de l'agriculture de Nouvelle Calédonie à l'instar de l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF), de l'Etablissement pour la Régulation des Prix Agricole (ERPA), de La Chambre d'Agriculture (marché de gros), de l'Unité de Promotion et de sélection des Races Animales (UPRA) et son centre d'insémination artificielle pour la filière porcine, de la Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole (CAMA) contre les calamités naturelles d'origine climatique, de l'Institut Agronomique Néo-Calédonienne (IAC) et du Service de biosécurité de Nouvelle Calédonie.

Nominations :

Désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte « Maeva Nui »

Le conseil des ministres a désigné comme représentants de la Polynésie française pour siéger au conseil d'administration de la société d'économie mixte « Maeva Nui » :

- 1 Monsieur Tearii Alpha ;
- 2 Monsieur Guy Lejeune ;
- 3 Monsieur Louis Frébault ;
- 4 Monsieur Jimmy Chanzi ;
- 5 Monsieur James Salmon.

Gaston Tong Sang